



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



## Compte-rendu de la réunion du Conseil et de la CSP de l'ED nBISE 10 septembre 2019 – Réunion en présentiel

Présent-e-s : Sahil Adriouch, Carine Ali, Jean-Christophe Avice, Myriam Bernaudin, Esther Camus, Annie Collin, François Dauphin, Christelle Delalande, Pierrick Gandolfo, Isabelle Gattin, Thomas Knigge, Benoît Laignel, Frank Le Foll, Magalie Lecourtois, Florence Legendre, Alain Manrique, Alexandre Péry, Laurent Poulain, Vincent Richard, Alain Rincé, Célia Seillier

Excusé-e-s : Moïse Coeffier, Ludovic Galas, Anne Guesdon, Christelle Monteil, Marie-Pascale Prud'homme, Nathalie Rives, Pascal Sourdaire

Secrétaires de séance : Esther Camus et Annie Collin

François Dauphin (FD) ouvre la réunion à 14h.

### 1. Informations générales

FD souhaite la bienvenue à Annie Collin qui a pris en charge à mi-temps la gestion de l'ED nBISE au sein de la maison du Doctorat du Campus 2 de l'Université Caen Normandie depuis le 2 septembre 2019 et ce, pour un an. FD informe également que le recrutement est en cours à l'Université de Rouen Normandie pour le remplacement d'Emilie Despois, affectée à la DRH de cette Université, au sein de la Maison du Doctorat de Mont Saint Aignan. Une réorganisation des missions au sein de la maison du Doctorat à Rouen est en cours avec 5 postes de gestionnaires : la gestion de l'ED nBISE sera effectuée sur Rouen par Lynda Letêtu ; une personne contribuera à la gestion des sites web des ED.

FD annonce que Pierrick Gandolfo (PG) a été nommé Vice-Président en charge du Collège des Ecoles Doctorales de Normandie Université (NU). Différentes pistes ont été discutées au sein de l'ED nBISE pour son remplacement en tant que directeur-adjoint de l'ED nBISE sur le site de Mont-Saint-Aignan. Les unités de recherche (UR) présentes sur le site de Mont-Saint-Aignan ont été sollicitées dès juillet 2019.

La campagne de préparation en vue de l'évaluation HCERES des ED et UR est en cours de lancement. Une réunion a été organisée par NU le 29 août 2019 sous forme d'une rencontre d'environ une heure avec les directions de chacune des 8 ED de NU. Une autre réunion a été organisée le 10 septembre matin par les vice-présidents Recherche de l'Université Caen Normandie sur le même sujet. Concernant l'ED, il est nécessaire de réaliser un bilan et projet sur la base des attendus du HCERES pour février/mars 2020. Le porteur du projet 2022-2026 doit être proposé aux établissements en octobre 2019. Une lettre de cadrage doit être rédigée par NU et les établissements dans ce sens. L'idée est que le porteur de projet ait une expérience préalable de membre du directoire ou du Conseil de l'ED. Une validation par le Conseil de l'ED puis par la Commission recherche de l'établissement d'appartenance de la personne concernée et enfin du Conseil d'Administration de NU sera nécessaire. Concernant l'évaluation HCERES des UR, l'ED était en 2016 invitée à échanger avec les comités de visite UR ; cet entretien a été abandonné depuis trois ans.

Les prochaines journées de l'Ecole Doctorale (JED) seront organisées à Evreux essentiellement par le collectif des doctorants du LMSM (et quelques doctorants rouennais). Les dates des 19-20 ou 26-27 mars 2020 ont été retenues pour l'instant, en attente des devis liés à la localisation des JED. Le changement de Bureau de l'association Normadoc est également en cours d'organisation en parallèle de la préparation des JED 2020. Les organisateurs seront invités à présenter un point d'étape à une prochaine réunion de Bureau de l'ED nBISE (octobre 2019) et à la prochaine réunion de Conseil de l'ED nBISE (janvier 2020).

Le budget de l'ED nBISE de 38138 euros est engagé à la date de la réunion du Conseil d'un peu plus de 18100 euros. Les engagements en cours et à venir concernent principalement différentes missions (réunions de Conseil et CED, déplacements des doctorants à Bruxelles, formation du directeur de l'ED à la gestion des conflits doctorants/directeurs de thèses sous la forme d'une journée à Paris en novembre 2019, ...), l'organisation de la réunion de rentrée de l'ED le 21 octobre 2019 à Mont-Saint-Aignan incluant le déplacement des doctorants caennais et havrais et le financement des aides à la mobilité des doctorants pour le 2<sup>ème</sup> appel 2019.

FD rappelle que l'arrêté du 25 mai 2016 impose une représentation au sein du Conseil d'ED la participation de représentants du secteur privé/industriel pour le Conseil. Nos membres concernés sont amenés à décliner régulièrement leur participation, le Conseil se doit de trouver des membres qualifiés pour les remplacer. FD propose que l'ED contacte, sur proposition des UR, les docteurs formés au sein de l'ED et ayant poursuivi leur expérience professionnelle dans l'industrie. Alexandre Péry indique qu'une autre possibilité est de mettre à profit les contacts en lien avec les doctorants sous convention CIFRE (pour information, 10 doctorants bénéficient d'une CIFRE à date de la réunion du Conseil).

## **2. Bilan de l'attribution des contrats doctoraux 2019**

### **a. Bilan CD établissement**

FD rappelle que l'ED nBISE a reçu 41 dossiers de demande de contrat doctoral (CD) établissement en début d'année 2019. A la suite de l'évaluation de l'éligibilité de ces dossiers, de la gestion des doubles demandes (procédures RIN Doctorants) et de quelques désistements (de la part des directions de thèse ou des candidats présélectionnés), la commission de recrutement de l'ED nBISE a auditionné 27 candidats. Quinze candidats ont été classés en liste principale (8 femmes-7 hommes ; 8 affectations à Rouen-7 affectations à Caen). Cinq candidats ont été classés en liste complémentaire et 7 candidats n'ont pas été classés (Annexe 1).

### **b. Bilan CD RIN et planning 2020**

FD expose également le bilan des recrutements sur contrat doctoral RIN Doctorants 2019. Concernant les RIN Doctorant financés à 100% par la Région Normandie, l'ED nBISE bénéficie de 10 CD (5 Caen, 5 Rouen ; 6 femmes/4 hommes). Quatorze CD (9 Caen, 5 Rouen ; 10 femmes/4 hommes) ont été obtenus dans le cadre de la procédure RIN Doctorants cofinancés à 50% par la Région Normandie.

Le calendrier des appels RIN Doctorant 2020 n'est pas encore fixé à cette date, mais les dossiers seront vraisemblablement attendus à la Région au plus tard en décembre 2019.

### **c. Bilan pour les autres appels**

Un CD Handicap et 1 CD Marie Curie ont été obtenus. Par contre, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'ED nBISE n'a pas obtenu de CD sur l'appel à projet de la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM). Une réflexion sur les modalités de sélection au sein de l'ED est proposée par le directoire (cf *infra*).

## **3. Aides à la mobilité des doctorants : gestion des réponses au 2<sup>nd</sup> appel 2019**

FD rappelle que l'ED nBISE a lancé son 2<sup>ème</sup> appel à projet 2019 pour l'aide à la mobilité des doctorants de l'ED fin juin 2019. Les dossiers devaient être envoyés à l'ED avant fin août 2019 et devaient concerner

impérativement des actions (déplacement en congrès, séjours en laboratoires ou formations non organisées par le CED ou l'ED) menées en 2019. Parmi les 22 demandes reçues (13 congrès, 7 séjours et 2 formations spécifiques), seules 15 demandes sont éligibles (7 congrès, 7 séjours et 1 formation). Sur la base des cofinancements habituellement accordés par l'ED (350 euros pour un congrès en France/Europe, 500 euros pour un congrès hors Europe) et un accompagnement significatif (2/3 du budget retenu) des déplacements longs en laboratoire, un montant total de 10 050 euros est proposé par FD pour l'ensemble des aides concernant ce 2<sup>ème</sup> appel. Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition. Le prochain appel pour l'aide à la mobilité en 2020 sera publié en novembre 2019 pour un retour des dossiers dans les 1<sup>ers</sup> jours de janvier 2020 et une gestion au cours de la 1<sup>ère</sup> réunion de Conseil de l'ED nBISE de janvier 2020.

#### **4. Modifications des conditions de recrutement en Doctorat à la rentrée 2020**

FD rappelle que deux propositions (cf. ci-dessous) ont été discutées lors de la réunion de Conseil et de CSP du 28 mai 2019 en présence des directeurs d'unité (DU), directeurs d'équipes (DE) et directeurs de thèses (DT). Ces deux propositions avaient reçu un fort soutien de l'ensemble des participants.

a. Modification du nombre de sujets remontés par les UR pour le concours d'attribution des contrats doctoraux établissement (CDE) établissement 2020

FD présente la réduction de la pression du concours d'attribution des CD établissement qui se traduit par une pression inférieure aux limites mentionnées dans le projet 2017-2021 et le règlement intérieur de l'ED nBISE. Cette réduction est liée notamment au plafonnement important du nombre de dossiers pouvant être remonté par UR ainsi qu'à la coïncidence temporelle des appels à candidatures CDE et RIN Doctorants depuis la refonte du processus des allocations Région. De plus, malgré les actions de mise à jour annuelle des organigrammes des UR et des statistiques sur les « encadrants actifs », l'augmentation du nombre (global et par UR) d'HDR ainsi que les tailles très différentes des UR associées à l'ED nBISE, ne semblent pas efficacement prises en compte par les seuils actuels (0-7 HDR actifs et néo-HDR = remontée d'1 sujet; 8-15 HDR actifs et néo-HDR = remontée de 2 sujets; à partir de 16 HDR actifs et néo-HDR = remontée de 3 sujets). En 2019, sur 53 dossiers pouvant être remontés, 41 ont été reçus, 40 évalués comme éligibles, 27 auditionnés pour un nombre de CDE de 15 (soit une pression de concours de 1,8). Sur la base de la discussion réalisée avec les DU, DE et DT le 28 mai 2019, FD fait la proposition aux membres du Conseil d'augmenter le nombre de dossiers de demandes par UR en abaissant les seuils de nombre d'HDR actifs (0-5 HDR actifs et néo-HDR = 1 sujet; 6-11 HDR actifs et néo-HDR = 2 sujets; 12 à 17 HDR actifs et néo-HDR = 3 sujets ; à partir de 17 HDR actifs et néo-HDR = 4 sujets). Une telle proposition doit permettre le maintien d'une pression de concours au-dessus de 2 candidatures pour 1 CD.

Une discussion plus large est entamée concernant notamment l'exclusion dans le cadre du concours actuel des candidats n'ayant pas encore validé leur M2R à la date du concours. Cette procédure, nécessaire pour respecter une égalité de traitement des candidats, pourrait être remplacée par une gestion du concours plus précoce avec la prise en compte des résultats du 1<sup>er</sup> semestre de master.

Compte tenu de l'absence de visibilité sur le calendrier et les spécificités (maintien ou non des RIN Doctorant 100%) de l'appel RIN Doctorant pour 2020, les membres du Conseil décident de reporter ce point de l'ordre du jour en vue de proposer une évolution des modalités concernant les CD établissement en fonction de celles des RIN Doctorants

b. Généralisation des auditions pour toute entrée en doctorat au sein de l'ED NBISE à partir de la rentrée 2020-2021

FD rappelle que la procédure d'audition des candidats au Doctorat, déjà en place et appréciée pour les CD établissement et RIN Doctorant, est inscrite dans le projet 2017-2021 de l'ED nBISE comme un mode d'entrée au sein de l'ED pour tous les doctorants, quel que soient leur financement. Cette procédure est notamment adossée au taux d'abandons relativement élevé et constaté au sein des cliniciens s'orientant en Doctorat au cours du contrat quinquennal précédent. La généralisation de cette procédure d'audition (10 min de

présentation et 20 min de questions/échanges avec le jury) vise également à optimiser l'égalité de traitement des doctorants, le sentiment d'appartenance à l'ED et une meilleure connaissance croisée entre ED et doctorants. Les membres du Conseil décident à l'unanimité la mise en place de cette audition pour toutes les inscriptions en Doctorat au sein de l'ED nBISE à partir de l'année universitaire 2020-2021.

c. Changement des modalités de choix par l'ED nBISE des sujets remontés à l'appel d'offre CD FRM (2020)

Les travaux réguliers du Bureau de l'ED nBISE ont permis de se pencher sur les échecs successifs de l'ED au concours d'attribution des CD financés par la FRM. FD rappelle que jusqu'à présent, le lancement de cet appel à projet au sein de l'ED était réalisé en parallèle de l'appel pour le concours d'attribution des CD établissement (janvier). Il est rappelé que la qualité des projets, la qualité/visibilité des porteurs de projet et la qualité des candidats au Doctorat sont les éléments de sélection affichés par la FRM. Une discussion est entamée sur les moyens que l'ED pourrait mettre en place pour stimuler la remontée de dossiers satisfaisant à ces exigences : production scientifique du porteur de projet exemplaire (au moins une publication dans le meilleur journal du domaine), visibilité et attractivité des UR concernées, cursus et mobilité internationale des candidats, ... La possibilité d'une expertise scientifique externalisée des dossiers n'est pas jugée réalisable. Les membres du Conseil recommandent une anticipation de la communication de l'ED auprès des UR les plus ciblées de cet appel d'offre (unités INSERM notamment).

### **5. Avis du Conseil de l'ED NBISE sur une demande d'arrêt de co-encadrement**

FD rappelle aux membres du Conseil que le co-encadrement a été proposé dans le cadre d'une préparation officialisée des collègues candidats à l'obtention de l'HDR. NU a fixé en 2016-2017 le maximum cumulé de demandes de co-encadrements à 3 au cours de la période entre le dépôt du 1<sup>er</sup> dossier de demande et la soutenance de l'HDR. A la suite de l'obtention de l'HDR, le co-encadrant demande classiquement à devenir directeur ou directeur-adjoint du doctorant si la thèse n'a pas été soutenue auparavant. FD et Alain Rincé (AR) indiquent que l'ED a reçu une demande de changement de direction de thèse d'une doctorante qui est liée au remplacement d'une collègue co-encadrante par un autre collègue HDR, au cours de la fin de la 2<sup>ème</sup> année de Doctorat. L'arrêt du co-encadrement n'est lié ni à la soutenance de l'HDR par la co-encadrante, ni à la soutenance de la thèse par la doctorante, ni à une situation de difficultés inter-relationnelles (médiation, ...). FD précise que la possibilité d'arrêt d'un co-encadrement n'a pas été formalisée ni par NU ni par l'ED nBISE et que la question posée implicitement en aval est la possibilité ou non de pouvoir reprendre par le collègue co-encadrant un co-encadrement supplémentaire, au risque de dépasser le seuil maximal de 3 demandes.

Les membres du Conseil i) conviennent qu'il est nécessaire de demander un argumentaire d'une part à la doctorante et d'autre part à la co-encadrante sur l'intérêt pour le Doctorat et la doctorante de l'arrêt du co-encadrement et ii) rappellent le seuil maximal de 3 demandes de co-encadrement. Une demande d'avis auprès du Collège des Ecoles Doctorales sera également réalisée (CED du 11/09/2019).

### **6. Avis de la CSP sur une demande de dispense de master pour inscription en Doctorat**

Les membres de la CSP et du Conseil de l'ED nBISE ont eu préalablement connaissance de ce dossier par courriel. FD précise qu'il ne s'agit pas d'une demande de dispense d'un Master 2 Recherche ou de dérogation pour un Master 2 Recherche obtenu hors Europe, deux types de dossiers habituels, mais une demande de dispense de master en vue d'une inscription en Doctorat, sachant que la demande émane d'un Médecin titulaire d'un *Bachelor* étranger avec une très forte implication en recherche et des publications de 1<sup>er</sup> plan. Un vote est proposé par FD après une large discussion. Les membres de la CSP et du Conseil adopte la proposition d'inscription en Doctorat de la candidate (8 votes pour et 9 abstentions).

## **7. Avis du Conseil sur le rattachement d'une équipe rouennaise d'une UR parisienne à l'ED nBISE (équipe LIMICS / UMR 1142 INSERM-Sorbonne Université)**

En l'absence de complétion du dossier de demande par le responsable de l'équipe, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil de l'ED nBISE.

## **8. Questions diverses**

FD présente aux membres du Conseil une demande de soutien financier à l'organisation d'un congrès de Glycobiologie organisé en 2020 en Normandie. L'organisateur de ce congrès demande une aide de 1000 euros et mentionne qu'en fonction, une réduction des frais d'inscription sera accordée aux doctorants s'inscrivant à ce congrès. Sur la base des missions de l'ED et des décisions négatives déjà apportées dans la cadre de ce type de demandes, les membres du Conseil s'opposent à l'attribution d'une aide financière à ce congrès. Les membres du Conseil recommandent en revanche une attention particulière aux dossiers de demandes d'aides des doctorants intéressés pour participer à ce congrès (appel 2020).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 18h30.



François DAUPHIN, Directeur de l'ED nBISE